

Soutenez notre établissement grâce à la Taxe d'Apprentissage 2022

Vous êtes chef d'entreprise, salariés ou vous connaissez des entreprises susceptibles de verser tout ou partie de la **Taxe d'apprentissage** (TA) au Collège Anne Frank, **alors vous pouvez soutenir notre projet de fonctionnement.**

Chaque année, la contribution des entreprises au titre de la TA permet à notre établissement **d'optimiser le parcours de formation** que nous proposons aux élèves de la Section d'Enseignement Général et Professionnel et **d'aider à financer** :



- ✓ Le fonctionnement des 2 ateliers (Habitat et Hygiène Alimentation Service),
 - ✓ La modernisation des équipements et outils,
 - ✓ L'acquisition de matériels pédagogiques innovants,
- ✓ La participation à des projets, des visites d'entreprises...



Nos collégiens originaires de Beligneux, Beynost, La Boisse, Miribel, Montluel, Les Echets, Nievroz, Saint André de Corcy, Saint Maurice de Beynost, Thil, Tramoyes, Ambérieux en Bugey ou des communes avoisinantes, **contribuent à améliorer les espaces de vie de l'établissement, en aménageant des locaux, en rénovant du matériel, en faisant des préparations pour le restaurant scolaire...**

Modalités de versement de la taxe d'apprentissage à notre collège :

En tant qu'établissement public pourvu d'une section professionnelle (S.E.G.P.A), le collège Anne Frank est en droit de recevoir votre versement.

Depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, vous avez la possibilité de l'effectuer directement auprès de notre établissement scolaire¹, soit :

- Par chèque à l'ordre du collège Anne Frank
- Par virement au collège Anne Frank (Cf RIB ci-dessous)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	01000	00001006047	10	TPBOURG
Identifiant international de compte bancaire - IBAN				
IBAN (International Bank Account Number)				
				BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1010	0000	0010 0604 710
				TRPUFR P1

Un **reçu libératoire** est ensuite adressé à l'entreprise par le gestionnaire de l'établissement.

Les élèves et l'équipe vous remercient par avance de l'attention que vous porterez à notre démarche.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Laurence VILLENEUVE, Directrice de la Section EGPA, au 04 78 55 87 65 / segpa.0010964t@ac-lyon.fr

¹Pour que votre versement soit identifié, n'oubliez pas de joindre vos coordonnées.